

Fiche de paye de Janvier = - 0,27%

A la réception de la fiche de traitement de janvier, vous aurez l'une des premières concrétisations de la loi du 9 novembre 2010, avec un prélèvement supplémentaire de 0,27% correspondant à la hausse de la retenue pour pension.

Conformément à la loi, ce taux de retenue fera l'objet d'une revalorisation équivalente pendant les 9 prochaines années pour atteindre 10,55% en 2020.

Pour rappel, la valeur point d'indice des traitements demeure pour sa part inchangée en 2011!

A l'heure où les économistes tablent sur une inflation d'au moins 2% pour cette même année, c'est donc bien une perte sèche du pouvoir d'achat infligée à l'ensemble des agents publics!

Alors que dans le même temps, le bouclier fiscal perdure et qu'il est question de supprimer l'ISF!

Pour FO Finances, l'exigence de véritables négociations salariales, et l'urgence d'une revalorisation du point d'indice des traitements des fonctionnaires sont plus que jamais d'actualité.

Paris, le 28 janvier 2011